

propriétaire, à M. Currie? Non. Ont-ils envoyé le rapport à l'Orateur de la Chambre? Non plus. Ils l'ont gardé.

M. Macdonnell (Greenwood): Quelle est la troisième chose?

M. Ferrie: La voici: l'ont-ils déposé à la Chambre à titre de document dont ils n'étaient pas propriétaires? Non pas. Ils ne peuvent me dire qu'ils ne savaient pas que c'était mal d'agir ainsi et je suis des plus étonnés que les torys les appuient.

Approfondissons un peu plus la question et étudions-la du point de vue du soldat. Je n'ai été que simple soldat, et la situation m'inquiète. Les soldats qui étaient à Petawawa ont volé certains objets. Ils ont sorti ces articles du camp pour les vendre à des personnes qui habitaient dans les environs. La police a arrêté ces personnes qui, une fois arrêtées, ont admis avoir acheté les articles des soldats. Que leur est-il arrivé? Les soldats et les civils ont été condamnés à la prison. Où est la différence? Y a-t-il quelque différence entre le vol d'articles de plomberie et celui d'un document? Comme on l'a déjà dit, le document n'appartenait pas à celui qui l'a gardé. Les articles de plomberie n'appartenaient pas non plus à ceux qui les ont gardés. J'affirme, monsieur l'Orateur, que dans les deux cas, l'intention était exactement la même.

M. Knowles: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Les paroles de l'honorable député sont très habiles.

M. Ferrie: Vous ne vouliez pas répondre à ma question. Asseyez-vous.

M. Knowles: Je ne pose pas de question, j'invoque le Règlement. Je dis donc que les paroles de l'honorable député sont très habiles mais il cherche à dire...

M. Smith (Moose-Mountain): Ça ne vous plaît pas?

M. Knowles: Il cherche à dire...

M. Murray (Cariboo): Et s'en tire très bien.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne peux entendre le rappel au Règlement, il y a trop d'interruptions.

M. Knowles: L'honorable député cherche à indiquer que le document que nous avons en notre possession...

L'hon. M. Martin: Que l'honorable député expose son point.

M. Knowles: L'honorable député cherche à indiquer que nous avons en notre possession un objet volé...

[M. Ferrie.]

L'hon. M. Martin: Que l'honorable député ne fasse pas un discours.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Knowles: Votre Honneur a exprimé l'avis cet après-midi qu'on ne devait pas s'attendre à ce qu'un député accusât un autre député de receler des objets volés; j'invite donc l'honorable député à la plus grande prudence.

M. l'Orateur: J'ai affirmé cet après-midi qu'un député ne pouvait pas dire d'un autre qu'il avait reçu un tel article, sachant qu'il avait été volé. Autant que je sache, il n'y a rien de mal à avoir en sa possession des objets volés. Il y a délit quand on sait que les articles ont été volés.

M. Knowles: L'honorable député a dit que l'intention était la même.

M. l'Orateur: Je veux me montrer équitable en cette affaire que j'estime importante. De quelle intention s'agit-il?

M. Ferrie: Il ne m'a pas laissé finir.

M. l'Orateur: L'intention du voleur a probablement été la même.

M. Knowles: L'honorable député a dit que notre intention a été la même que celle des voleurs qui sont maintenant au pénitencier.

M. l'Orateur: Non; je pense que l'honorable député a mal interprété ce qui a été dit, ou ne l'a pas bien saisi. Je suis sûr que l'honorable député n'a pas dit cela.

M. Murray (Cariboo): Les honorables députés sont très nerveux.

Le très hon. M. Gardiner: Ils n'ont pas la conscience en paix.

M. Ferrie: La raison pour laquelle j'ai dit que l'intention était la même, c'est parce qu'on espère en tirer profit.

C'est ce qui motive l'intention. Le soldat qui a pris l'article et le civil qui l'a acheté espéraient en tirer un avantage. Ceux qui ont gardé ces documents espéraient en retirer des avantages; c'est pour ce motif qu'ils les ont gardés. S'ils n'avaient pas l'intention d'en tirer profit, pourquoi ne les ont-ils pas renvoyés à M. Currie ou à l'Orateur? Pourquoi ne les ont-ils pas déposés sur le bureau de la Chambre?

Il y a un autre point qui me préoccupe beaucoup. Il y a dans la société quatre catégories de gens auxquels nous confions nos secrets. D'abord, le médecin, auquel nous permettons de consulter un de ses collègues.

Il y a les avocats et, quand nous recourons à leurs services, nous attendons d'eux qu'ils gardent le secret. Il y a aussi les banquiers.